

DISPOSITIF « COUP DE POUCE SPORT ET CULTURE » Saison 2026-2027



La commune de Saint-Martin de Seignanx souhaite reconduire l'attribution de prestation du dispositif coup de sport et culture afin de favoriser l'accès au sport et à la culture pour les enfants des familles modestes pour la saison 2026-2027.

A ce titre, elle relance le dispositif « Coup de Pouce Sport et Culture ».

Le coup de pouce s'élève jusqu'à 30 euros ou jusqu'à 20 euros par enfant suivants les modalités définies ci-dessous :

Pour bénéficier du coup de pouce, l'enfant doit :

- Être scolarisé en école primaire
- Résider sur la commune de Saint-Martin de Seignanx
- Adhérer à une association sport ou culture domiciliée sur la commune

Le montant du coup de pouce est valable pour chaque enfant :

- pour la tranche 1, jusqu'à 30 € pour les familles dont le quotient familial CAF est compris entre 0 et 449
- pour la tranche 2, jusqu'à 20 € pour les familles dont le quotient familial CAF est compris entre 450 et 799.

Le coup de pouce est limité à un seul club sportif ou association culturelle. Cette aide financière est directement versée aux parents qui justifient du paiement de l'inscription dans un club sportif ou association culturelle Saint-Martinoise.

Le montant du coup de pouce ne peut être supérieur au montant de la cotisation ou licence souscrite, toutes aides confondues.

Liste des pièces à fournir

- Formulaire rempli et signé
- Facture ou attestation de paiement délivré par le club sportif ou association culturelle
- Avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 pour les familles non affiliées à la CAF ou Attestation Quotient Familial CAF pour les familles affiliées à la CAF
- Prestations CAF
- Attestation concernant les autres participations ou attestation sur l'honneur
- Justificatif de domicile
- RIB
- Copie de la licence sportive ou d'un certificat d'adhésion à l'association

FORMULAIRE À DÉPOSER REMPLI AU CCAS

A compléter par la famille

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

.....

Nom et prénom de l'enfant bénéficiaire :

.....

Date de naissance de l'enfant bénéficiaire : .. / .. /

Adresse :

.....

.....

A compléter par l'association ou club

Nom de l'association ou club Saint-Martinois :

.....

Activité :

.....

Je soussigné(e)....., Président(e) de l'association

Certifie que l'enfantné(e) le .. / .. /

est inscrit(e) pour l'année 2026/2027.

Somme réglée par les parents :€uros, le

Date Signature et cachet de l'association

Cadre réservé à l'administration

Date : Famille :

Montant de la licence €uros

Tranche du quotient familial :

Participation de l'Etat pour les bénéficiaires de la prime CAF de la rentrée scolaire : ☐ oui ☐ non

Participation employeur : ☐ oui ☐ non

Autre Participation €uros

Participation communale €uros

Participation finale de la famille..... €uros